

RÈGLEMENT MUNICIPAL DES PRESTATIONS SPORTIVES DELIBERATION EN DATE DU 19 MAI 2021

ANNEXE 1

SPÉCIFICITÉS LIÉES À LA PRESTATION MUNICIPALE

IDENTIFICATION DE LA PRESTATION SPORTIVE :

"PARCOURS FORME ET BIEN-ÊTRE"

PUBLIC CONCERNÉ :

- Seniors de 60 ans et plus ;
- Personnes de 16 ans et plus suivies pour des soins.

OBJECTIFS DE LA PRESTATION :

Le "Parcours forme et bien-être" est un programme d'activités sportives adapté pour les seniors et les personnes suivies pour des soins en raison de différentes pathologies (cancer, diabète, obésité, neurologie : sclérose en plaque et maladie de Parkinson).

Il s'organise selon une formule simple :

- Pas de dossier d'inscription ;
- Libre choix des activités au gré des envies et de sa forme ;
- Plusieurs formules d'abonnement et possibilités de paiement.

CONDITIONS D'ORGANISATION :

- **Lieu, période et horaires d'accueil** : toute l'année en fonction du calendrier des activités et animations sportives municipales 2021/2022, défini par la Direction des sports.
Durant les congés scolaires, un programme spécifique est proposé.
En cas d'aléa technique, sécuritaire ou sanitaire, des séances peuvent être annulées ou faire l'objet d'une nouvelle planification (jours, horaires, effectifs, etc.).
La prestation ne sera pas maintenue en dessous de deux participants présents.
- **Accès aux activités aquatiques** : la capacité d'accueil est matérialisée par un nombre de bracelets, qui seront délivrés à l'accueil de la piscine afin d'accéder à l'activité.
Lorsque la capacité maximale est atteinte, il ne sera plus délivré de bracelets. Toutefois, l'utilisateur pourra librement accéder à la séance publique.
En cas d'aléa technique, sécuritaire ou sanitaire, des séances peuvent être annulées ou faire l'objet d'une nouvelle planification (jours, horaires, effectifs, etc.).
La prestation ne saurait être maintenue en dessous de deux participants.

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- Être titulaire de la carte en cours de validité du réseau Cité Club ;
- Être seniors de 60 ans et plus ;

- Avoir plus de 16 ans, être suivi en cancérologie, diabète, obésité neurologie (sclérose en plaque et maladie de Parkinson) et être recommandé par les professionnels de la santé appartenant à l'un des groupements suivants : CHRU (service de cancérologie et hôpital de jour), IETO 37, Espace Diabète et Obésité, Réseau Neuro Centre ;
- La personne sera invitée à un entretien préalable avec un éducateur sportif de la Ville de Tours pour déterminer les activités sportives adaptées à son état de santé ;
Les personnes mineures devront être accompagnées d'un représentant légal.

DISPOSITIONS FINANCIERES :

Ticket* pour une séance, lot de 10 tickets*, abonnement de 3, 6 mois ou 1 an et la semaine découverte exclusivement réservée aux personnes relevant du dispositif "Sport santé", formule unique et non renouvelable.

Le paiement s'effectue à la Direction des sports ou aux caisses des piscines municipales : en espèces, par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public, carte bancaire, chèques vacances ou coupons sport.

Les tarifs sont définis par délibération municipale adoptée annuellement.

*Validité des tickets : 1 an

CONTRAINTES ET SPÉCIFICITÉS DE LA PRESTATION :

- **Matériel fournis :** matériel pédagogique
En cas de dégradation volontaire, ce matériel devra être remplacé aux frais de l'utilisateur.
- **Matériel et habillement à apporter :**
 - Pour la piscine : maillot et bonnet de bain obligatoires (en lycra de préférence) ;
 - Chaussures et tenue adaptées en fonction de l'activité.
- **Application des consignes médicales :**
 - À la charge des participants ;
 - Ne pas venir à jeun et prévoir le nécessaire pour s'alimenter et s'hydrater.
- **Particularités d'encadrement :**
 - Encadrement Ville de Tours : éducateurs sportifs.